

# Comment amplifier la voix des jeunes et agir efficacement en faveur de leurs droits ?

Méta-synthèse des enseignements tirés suites aux évaluations des programmes effectués pour la jeunesse (2015-2020) pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la Jeunesse

**Résumé** | Pour lire le rapport complet, voir [unfpa.org/evaluation](https://unfpa.org/evaluation)

La stratégie des Nations Unies pour la jeunesse à l'horizon 2030 sert de cadre général destiné à guider l'ensemble du système des Nations Unies, alors que ses organismes axent leurs travaux sur les jeunes et collaborent davantage avec eux. Cette méta-synthèse résume les leçons tirées sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas en ce qui concerne le programme des Nations Unies pour la jeunesse durant ces cinq dernières années, notamment sur les priorités No 1 (engagement, participation et sensibilisation) et No 4 (les jeunes et les droits de l'homme).

Au total, 151 rapports d'évaluation ont été sélectionnés pour examen et les données qui en ont été extraites ont ensuite été synthétisées pour faire ressortir les leçons communes. Des exemples illustratifs ont également été extraits pour aider à démontrer comment chaque leçon a été appliquée dans la pratique à travers les différentes agences des Nations Unies, les contextes opérationnels et les cultures.



## Conclusions

### Acteurs Clés

1. Les interventions visant à informer la jeunesse sur les droits humains sont plus efficaces lorsqu'elles promeuvent également les droits humains de la jeunesse auprès des personnes responsables de leur application.
2. Les programmes des Nations Unies mis en œuvre en collaboration avec des acteurs majeurs au sein des communautés ont une efficacité plus durable en ce qu'ils permettent de créer un environnement propice à la valorisation et à la protection des droits de la jeunesse.

### Responsabilisation

3. Les mécanismes de recours et de responsabilisation sont essentiels au respect des lois, des politiques et des réglementations en faveur des droits de la jeunesse.
4. Sensibiliser la jeunesse à l'extraction de données et à la production de connaissances favorise la responsabilisation et l'autonomisation des jeunes personnes.

### Collaboration diversifiée avec la jeunesse

5. Collaborer avec des jeunes endossant divers rôles tels que ceux de bénéficiaires, conseillers, partenaires et guides, les autonomise en leur permettant de participer à des activités favorisant le changement.
6. Travailler avec des jeunes comme partenaires stratégique ou partenaires de mise en œuvre, tout en veillant à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires et soient correctement rémunérés pour leur travail, peut favoriser la création d'une communauté de jeunes et mener à l'accroissement des taux de participation au sein de la jeunesse.

### Représentation et inclusion

7. Les consultations qui ciblent les jeunes et qui intègrent des boucles de rétroaction renforcent la diversification et la pertinence de la participation des jeunes, notamment de ceux issus de groupes marginalisés ou vulnérables.
8. Des stratégies ciblées et des partenariats avec des réseaux et des organisations locales pour la jeunesse peuvent favoriser l'inclusion de jeunes personnes plus difficiles à atteindre.

